|  |  |
| --- | --- |
| Macintosh HD:Users:MokraneBouzeghoubCnrs:Desktop:logo-CNRS_cartouche_ang_copie.jpg | **INS2I** **APPEL A PROJETS JCJC-2019** |

***La date limite de dépôt des projets est fixée au 14/12/2018***

***La notification des résultats aura lieu début février 2019.***

**Objectif de l’appel**

L'INS2I lance un appel à projets visant à soutenir les travaux de recherche portés par des **jeunes chercheurs(euses) ou enseignants(es)-chercheurs(euses)** afin de contribuer à l’amorçage de projets de plus grande ampleur (ANR JCJC, ERC, projets collaboratifs, collaborations industrielles, etc.) Il est ouvert à toutes les thématiques scientifiques relevant des sciences de l’information et de leurs interactions, depuis les projets les plus académiques jusqu'aux recherches appliquées.

Ne sont pas concernés par cet appel :

* Les chercheurs recrutés par le CNRS lors de la campagne 2018 qui bénéficieront d’un dispositif spécifique.
* Les chercheurs et enseignants-chercheurs ayant déjà obtenu un financement PEPS JCJC INS2I.

**Modalités**

Seules les soumissions éligibles seront évaluées. Pour cela elles doivent satisfaire aux critères suivants :

* Le document de soumission doit être au format PDF (**5 pages maximum**) et respecter le format de nommage suivant : *<AcronymeProjet-NomPorteur>*
* Le porteur et les membres du projet doivent être membres d’une unité CNRS et avoir soutenu leur **thèse après le 15 janvier 2014[[1]](#footnote-1)**
* Le coût total doit être de 5 k€ à 10 k€ pour les projets individuels et de 10 k€ à 15 k€ pour les projets collaboratifs. Les dépenses éligibles sont les missions et le petit matériel. Le financement exclut les frais de personnels (CDD, bourse doctorale ou indemnités de stage).
* Le financement est accordé pour l'année 2019 exclusivement : il n'y aura pas de report possible ni de renouvellement automatique. Les crédits alloués seront versés à l’unité de rattachement du porteur ; ce dernier devra les gérer pour l’ensemble des partenaires et s’engager à fournir un rapport scientifique et financier au terme du projet.
* Un porteur ne peut faire qu’une seule proposition et les membres éventuels ne peuvent être impliqués que dans une seule proposition de projet. Il est impératif d’indiquer le statut (ex. CR ou MdC), l’employeur ainsi que l‘UMR de chaque membre.
* Tout projet déposé doit être visé par le/la directeur/trice de son unité. Le nombre de propositions issues d’un même laboratoire doit être au maximum de 2 à 4 selon la taille du laboratoire.

Les soumissions seront évaluées par un comité scientifique impliquant les membres de l’équipe scientifique de l’INS2I.

**Pour soumettre un projet, il faut :**

1°) Remplir la ligne du fichier Excel attaché et le renvoyer en format excel.

2°) Décrire la proposition scientifique dans un fichier au format PDF selon le modèle attaché.

3°) Envoyer les deux fichiers par mail à ins2i.aap@cnrs.fr avec comme objet **‘[JCJC 2019] [AcronymeProjet-NomPorteur]’**.

1. *Des dérogations à cette date limite pourront être accordées, donnant lieu à une extension maximale de 18 mois pour des événements survenus après l’obtention du doctorat, tels que maternité, congé parental, congé longue maladie (supérieur à 90 jours), service national.*  [↑](#footnote-ref-1)